



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département des institutions et du numérique  
**Service des affaires communales**

Service des affaires  
communales  
Place de la Taconnerie 7  
case postale 3965  
1211 Genève 3

Mairie de la Commune de Genève  
Palais Eynard  
Case postale 3983  
1211 Genève 3

N/réf : 301/2024

Genève, le 18 juin 2024

**Concerne : Délibération du 30 avril 2024**

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que la délibération relative à

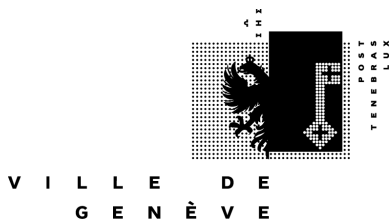
**l'approbation des comptes de la saison 2021-2022 de la Fondation d'art  
dramatique de Genève (FAD)**

que nous avons soumise pour préavis, n'a suscité aucune remarque.

Le délai référendaire étant échu, nous classons cette délibération devenue exécutoire, en application de l'article 88, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Michel Bertschy  
Directeur



LÉGISLATURE 2020-2025  
DÉLIBÉRATION PR-1561  
SÉANCE DU 30 AVRIL 2024

**Approbation des comptes de la saison 2021-2022 de la Fondation d'art dramatique de Genève (FAD) (PR-1561)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

conformément à l'art. 6 du statut de la Fondation d'art dramatique de Genève;

conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

à l'unanimité, soit par 65 oui

*Article unique.* – Le compte-rendu de la Fondation d'art dramatique de Genève relatif aux comptes de la saison 2021-2022 ainsi que le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022 sont approuvés.

---

Certifié conforme :

Le Secrétaire :

Matthias Erhardt

Le Président :

Pierre de Boccard